



**Avis de la tenue d'une consultation publique sur un projet de *Règlement CO-2021-1141 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout, la gestion des eaux pluviales et certaines dispositions particulières en matière de plomberie***

1. Lors de sa séance tenue le 23 mars 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2021-1141 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout, la gestion des eaux pluviales et certaines dispositions particulières en matière de plomberie*. Ce projet de règlement vise à uniformiser les spécifications techniques des branchements d'aqueduc et d'égout ainsi que les exigences techniques en matière de gestion des eaux pluviales applicables à l'ensemble de la Ville de Longueuil.

2. Conformément à la résolution CO-210323-8.2 et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une consultation écrite.

Conséquemment, un document explicatif du projet de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://www.longueuil.quebec/fr/evenements> à compter du 20 avril 2021.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 21 avril 2021 au 5 mai 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec), J3Y 9G4, Canada ou d'un courriel à l'adresse [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en communiquant à l'adresse courriel [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec).

Longueuil, le 20 avril 2021.  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière